

éclairages

ÉTUDES ET ANALYSES

N°8 JANVIER 2014

ENQUÊTE

AUPRÈS DES BÉNÉFICIAIRES
DE L'AIDE À LA REPRISE OU
À LA CRÉATION D'ENTREPRISE EN 2011

Enquête réalisée en avril 2013



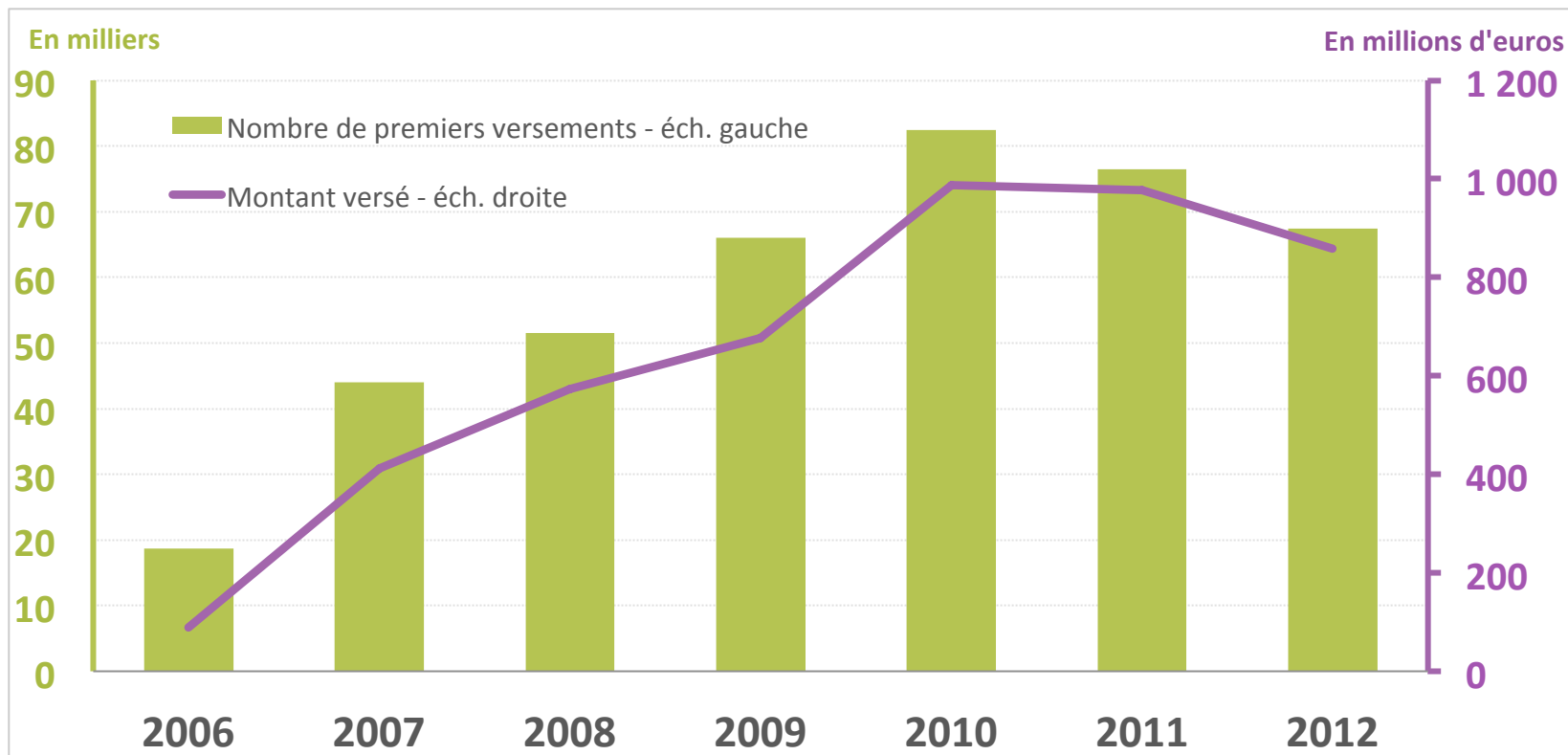
Modalités du versement de l'ARCE

- **au moment de l'enquête, l'aide était égale à 50% des droits restants**
- **deux versements égaux :**
 - le 1^{er} versement à la date de début d'activité ou à la date d'ouverture de droits,
 - le 2^{ème} versement 6 mois après la date de création ou de reprise d'entreprise, à condition que l'activité soit toujours en cours.

Conditions d'obtention de l'ARCE :

- **être inscrit comme demandeur d'emploi,**
- **justifier de l'obtention de l'ACCRE** (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise), aide financée par l'État,
- **ne pas bénéficier simultanément des règles de cumul de l'ARE avec une rémunération ou de l'ADR** (aide différentielle de reclassement).

- En 2011, **977 millions d'euros** ont été versés au titre de cette aide
→ Montée en charge du dispositif
- Pas d'information sur le devenir des bénéficiaires de l'ARCE
→ Nécessité de connaître les caractéristiques des entreprises créées



Champ : Bénéficiaires d'un premier versement de l'ARCE ; versements France entière.

Source : Fichier national des allocataires (Unédic/pôle emploi), Données comptables Unédic.

Établir un bilan de la situation actuelle
des bénéficiaires de l'ARCE
et **mesurer la durabilité** du retour à l'emploi.

Connaître les caractéristiques des entreprises créées.

Appréhender et mesurer la perception
et la connaissance du dispositif par les bénéficiaires

1. Méthodologie

2. Caractéristiques des entreprises créées et des créateurs

3. La préparation du projet

4. Situation deux ans après la création

5. Analyse des risques de cessation d'activité

Echantillon de 2 400 allocataires

- Enquête téléphonique réalisée par le Crédoc en avril 2013.
- Allocataires ayant bénéficié d'un premier versement de l'ARCE au cours du 1^{er} trimestre 2011.
- À partir du Fichier National des Allocataires (FNA).
- Stratification par genre, tranche d'âge, région.
- Contrainte de surreprésentation de la cessation d'activité.
- Enrichissement à partir de SIRENE.

MODULE 1

COMMUN À TOUS LES RÉPONDANTS

Préparation du projet,
motivations, perception et
connaissance du dispositif

MODULE 2

CRÉATEURS TOUJOURS À LA TÊTE DE
LEUR ENTREPRISE ET DONT L'ENTREPRISE
EST ACTIVE

Situation actuelle et
perspectives d'évolution

MODULE 3

CRÉATEURS AYANT QUITTÉ LA TÊTE DE
LEUR ENTREPRISE OU DONT
L'ENTREPRISE N'EST PLUS ACTIVE

Situation actuelle et le cas
échéant les raisons de l'échec



éclairages

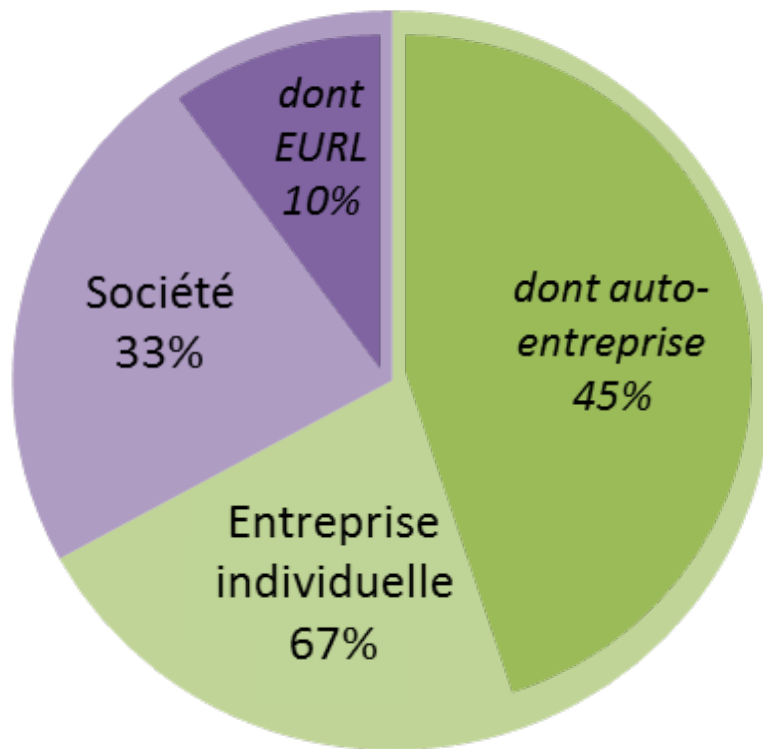
ÉTUDES ET ANALYSES

N°8

JANVIER 2014

CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES CRÉÉES ET DES CRÉATEURS

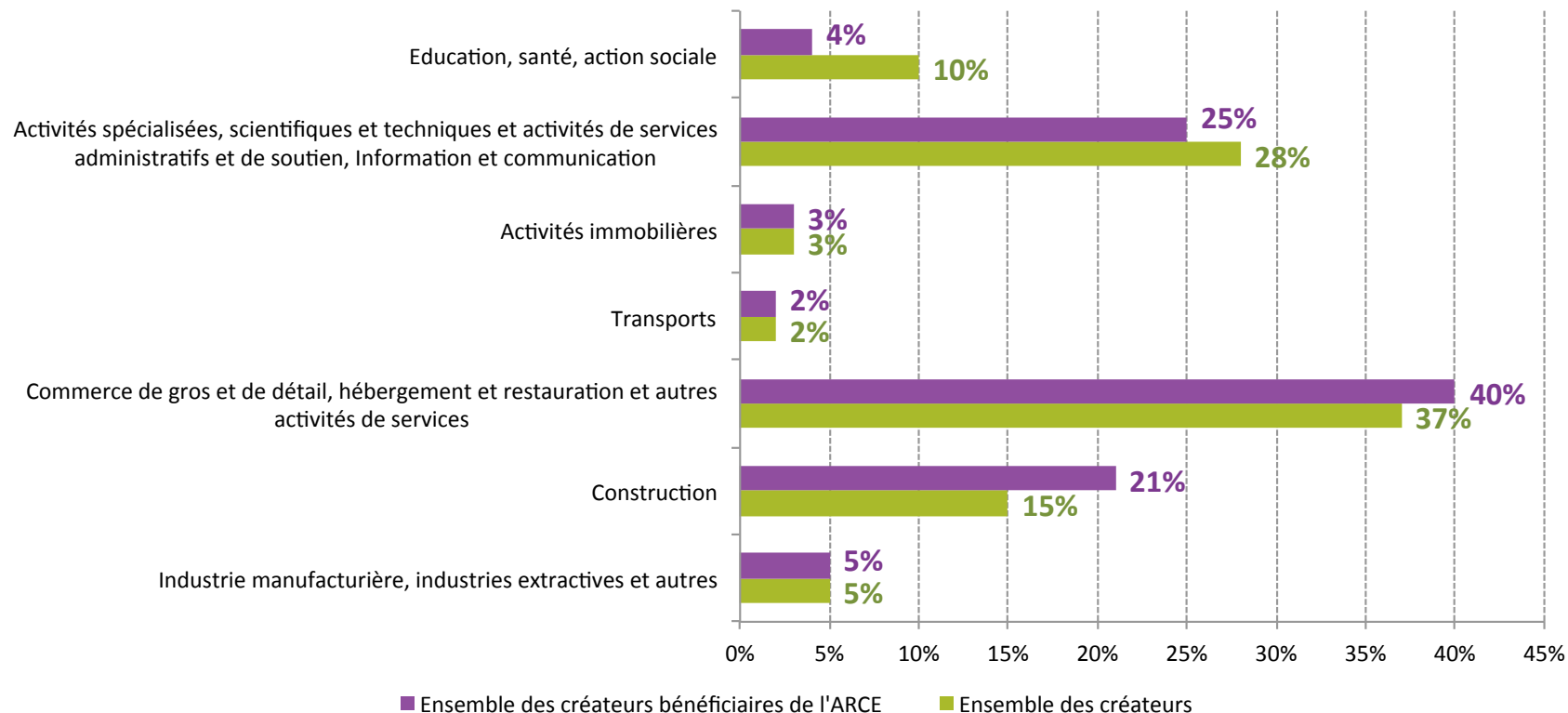
Forme juridique de l'entreprise créée au moment de la création, en %



Champ : Bénéficiaires d'un premier versement de l'ARCE au 1^{er} trimestre 2011.

Source : Enquête Unédic auprès des bénéficiaires de l'ARCE.

Secteur d'activité de l'entreprise créée au moment de la création, en %



Champ : France, activités marchandes hors agriculture - Bénéficiaires d'un premier versement de l'ARCE au 1^{er} trimestre 2011.
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) année 2011 - Enquête Unédic auprès des bénéficiaires de l'ARCE.

Une population surreprésentée chez les hommes, sous-représentée chez les jeunes, les seniors et les peu diplômés

Caractéristiques des bénéficiaires de l'ARCE, en %

		Ensemble des allocataires de l'assurance chômage	Ensemble des créateurs interrogés
Genre	Homme	51	71
	Femme	49	29
Age	Moins de 25 ans	17	9
	de 25 à 29 ans	16	17
	de 30 à 39 ans	25	36
	de 40 à 49 ans	20	28
	50 ans ou plus	21	10
Niveau de formation	Aucun diplôme, Niveau Certificat d'études primaires (CEP), Niveau brevet (élémentaire, brevet des collèges, BEPC)	18	7
	Niveau CAP/BEP	37	28
	Niveau supérieur ou égal au BAC, dont :	45	64
	<i>Niveau Baccalauréat</i>	21	20
	<i>Niveau BAC+2</i>	12	21
<i>Niveau supérieur ou égal à BAC+3</i>	12	24	

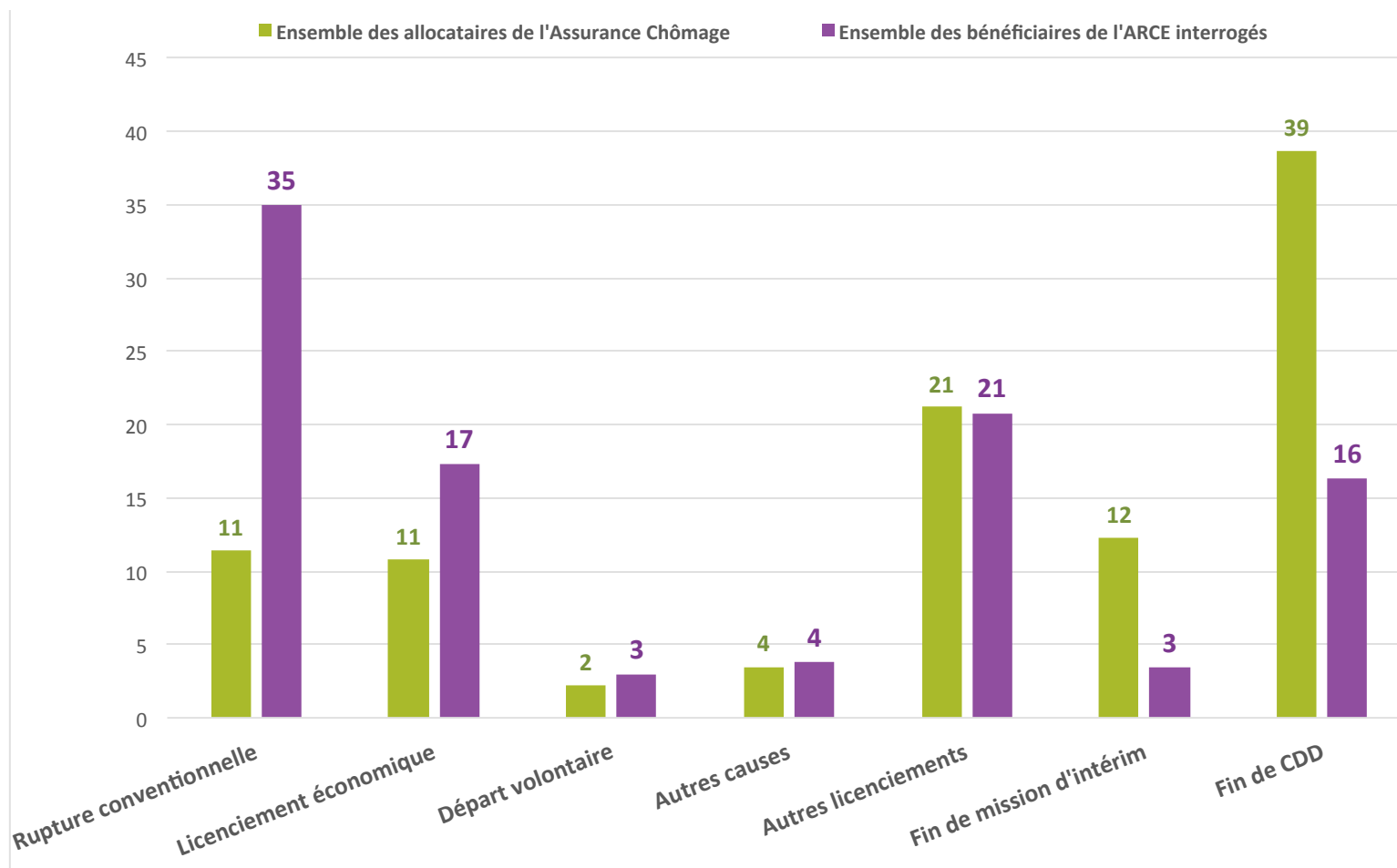
45%

Champ : Bénéficiaires d'un 1^{er} versement de l'ARCE au 1^{er} trimestre 2011.

Source : Enquête Unédic auprès des bénéficiaires de l'ARCE.

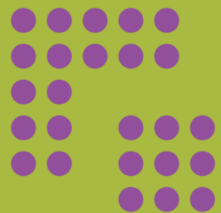
La rupture conventionnelle, premier motif de fin de contrat de travail des bénéficiaires

Motif de fin de contrat de travail, en %



Champ : Bénéficiaires d'un 1^{er} versement de l'ARCE au 1^{er} trimestre 2011.

Source : Enquête Unédic auprès des bénéficiaires de l'ARCE.



éclairages

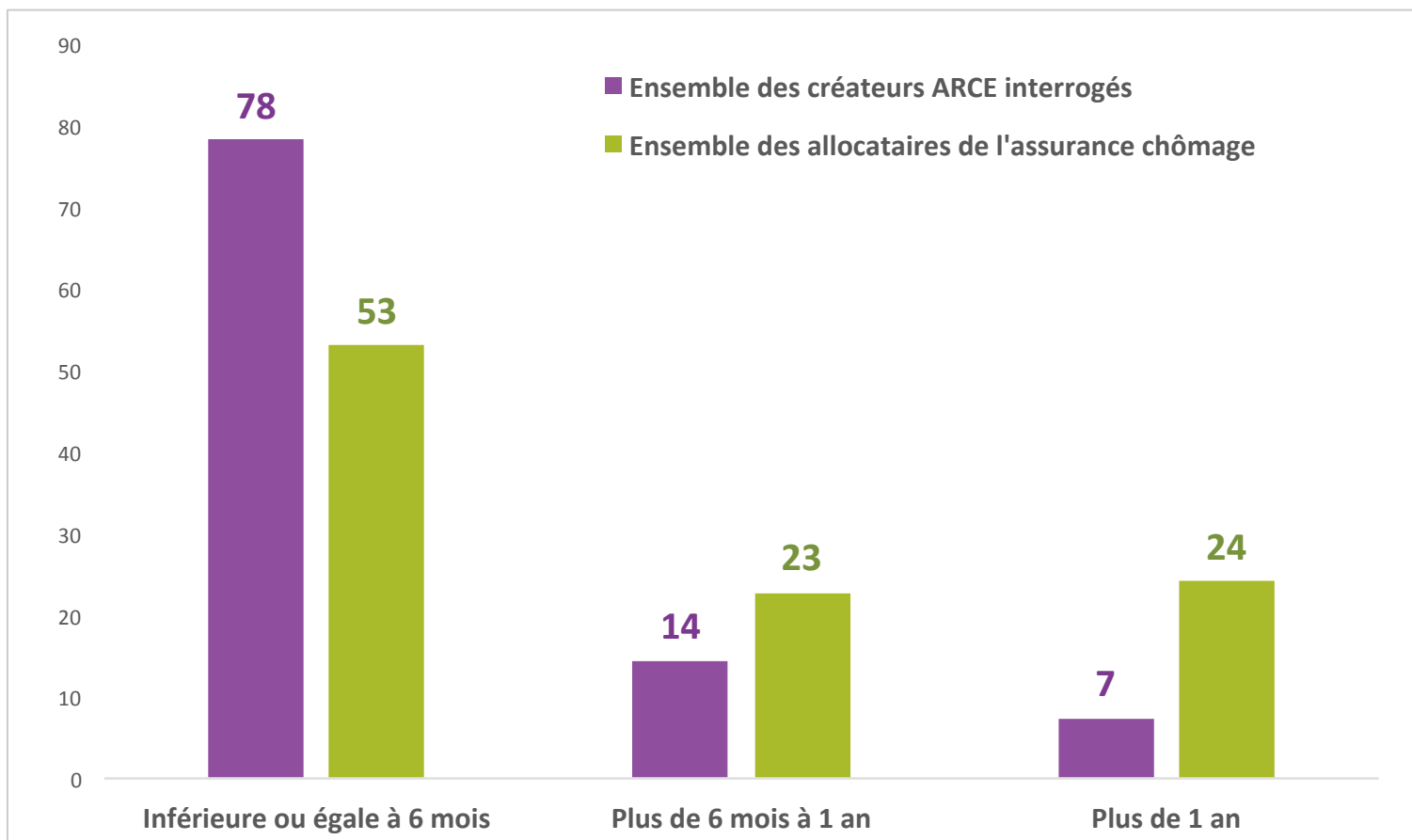
ÉTUDES ET ANALYSES

N°8

JANVIER 2014

LA PRÉPARATION DU PROJET

Ancienneté au chômage, en %



Champ : Bénéficiaires d'un 1^{er} versement de l'ARCE au 1^{er} trimestre 2011.

Source : Enquête Unédic auprès des bénéficiaires de l'ARCE.

53% avaient pris la décision de créer leur entreprise avant la perte de leur emploi

→ Cette part est de 65% pour les ruptures conventionnelles

		Votre projet d'entreprise était relativement planifié	Vous souhaitiez dans un premier temps créer juridiquement l'entreprise, puis aviser	Total
Avez-vous pris la décision de créer une entreprise avant la perte de votre emploi ?	Oui	85	15	53
	Non	74	26	47
Total		80	20	100

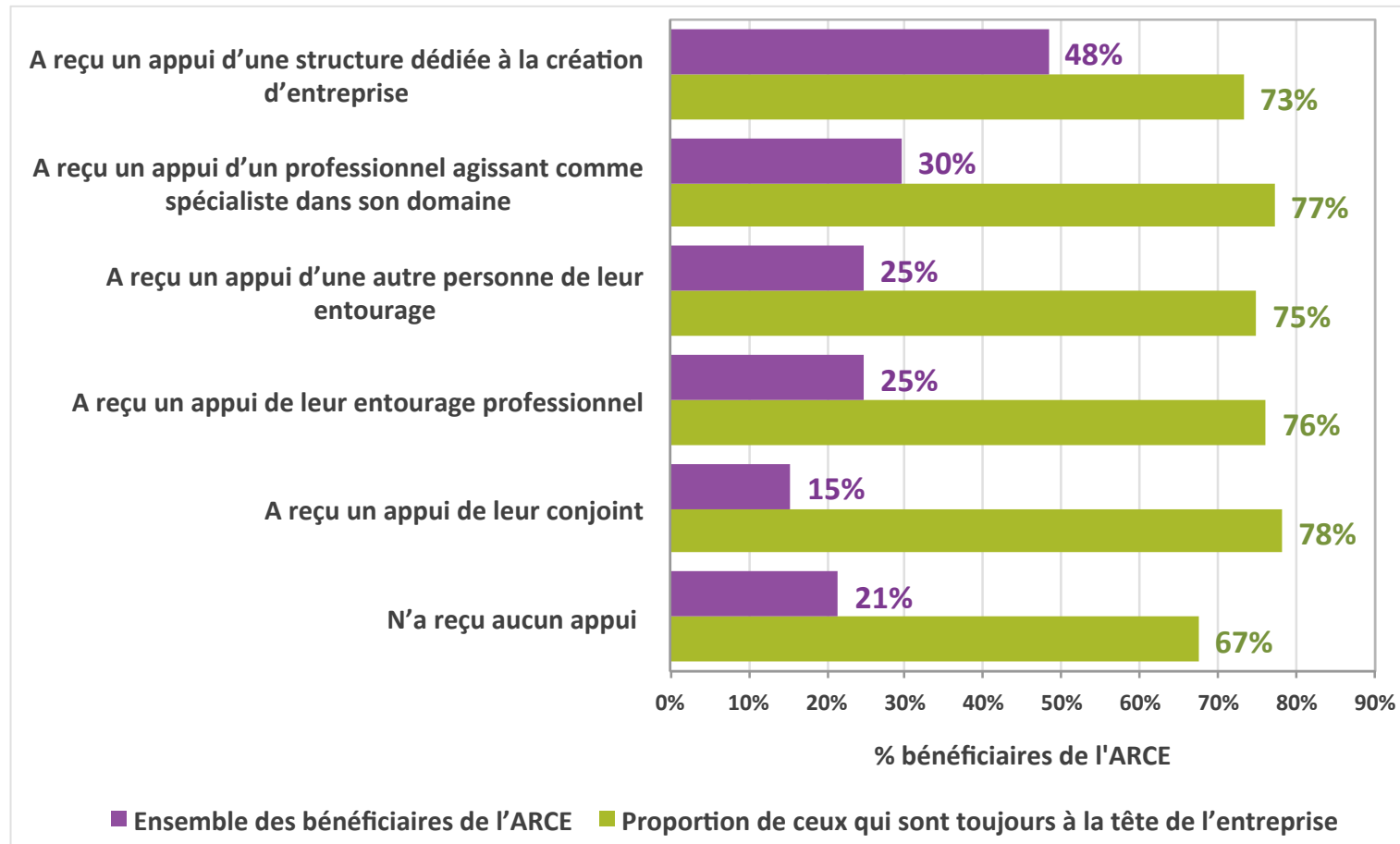
Lecture : 53% des bénéficiaires avaient pris la décision avant la perte de leur emploi ; parmi eux, 85% avaient relativement bien planifié leur projet.

Champ : Bénéficiaires d'un premier versement de l'ARCE au 1^{er} trimestre 2011.

Source : Enquête Unédic auprès des bénéficiaires de l'ARCE.

48% des créateurs ont reçu un appui de la part d'une structure dédiée à la création d'entreprise

Appui autre que financier, en %



Champ : Bénéficiaires d'un premier versement de l'ARCE au 1^{er} trimestre 2011.

Source : Enquête Unédic auprès des bénéficiaires de l'ARCE.

Le montant moyen versé de l'aide est de 13 000 euros par bénéficiaire.

L'ARCE, une aide suffisante dans 63% des cas pour couvrir les premiers besoins de financements du projet.

- Une minorité de bénéficiaires (5,5%) n'a eu aucune dépense d'investissement à la création de l'entreprise.

Les bénéficiaires ont déclaré que **sans l'apport financier de l'ARCE** :

- pour 21%, ils n'auraient pas envisagé la création ou reprise d'une entreprise.
- pour 15%, ils n'auraient pas pu se lancer dans ce projet.
- pour 42%, ils auraient créé leur entreprise avec plus de difficultés.
- pour 22%, auraient de toute façon créé ou repris leur entreprise.

Par rapport aux autres bénéficiaires de l'ARCE hors auto-entrepreneurs :

- surreprésentation des **femmes**,
 - part plus importante de **jeunes**,
 - niveau de formation est moins élevé,
 - plus souvent inscrits suite à une **fin de CDD** et beaucoup plus rarement suite à une rupture conventionnelle,
 - plus grande concentration d'auto-entrepreneurs dans **l'agriculture**.
-
- Un projet moins anticipé et planifié.
 - Une nécessité de gagner sa vie plus marquée.



éclairages

ÉTUDES ET ANALYSES

N°8

JANVIER 2014

SITUATION DEUX ANS APRÈS LA CRÉATION

72% des créateurs-repreneurs sont encore à la tête de leur entreprise

- 86 % envisage de rester à la tête de cette entreprise pendant au moins 5 ans.
- Un entrepreneur sur deux satisfait de ses revenus.
- Des effectifs employés en hausse.

Nombre de salariés à la reprise ou après 2 ans	%	Type d'entreprise	Effectif initial	Effectif après 2 ans	Evolution de l'effectif
			Nombre moyen de salariés (moyenne par entreprise)		
Sans salariés	69%	Ensemble	0	0	0
Avec salariés à la reprise ou après 2 ans	31%	Créations d'entreprise	0	2,5	2,5
		Reprises d'entreprises	2,4	3	0,6
		Ensemble	0,8	2,7	1,9
Ensemble			0,2	0,8	0,6

Champ : Bénéficiaires d'un premier versement de l'ARCE au 1^{er} trimestre 2011.

Source : Enquête Unédic auprès des bénéficiaires de l'ARCE.

28% des bénéficiaires ont quitté l'entreprise

Raison	Citation	Citation en principal
Problèmes financiers internes à l'entreprise	66	61
Reprise d'un emploi salarié	28	12
Attentes déçues <i>(rythme, conditions de travail, activité exercée)</i>	17	7
Changement dans la situation personnelle <i>(accident, maladie, mutation du conjoint)</i>	16	10
Difficulté avec un associé ou un tiers	4	4
Création d'une autre société	3	2
Règlementation	1	1
Autres	4	3

Champ : Bénéficiaires d'un premier versement de l'ARCE au 1^{er} trimestre 2011, ayant quitté la tête de leur entreprise, ou dont l'entreprise n'est plus active, en avril 2013.

Source : Enquête Unédic auprès des bénéficiaires de l'ARCE.

Deux ans après le premier versement, seulement 12% des bénéficiaires sont à la recherche d'un emploi

Situation au moment de l'enquête des personnes plus à la tête de l'entreprise	Ensemble des bénéficiaires de l'ARCE (%)	Plus à la tête de l'entreprise (%)
Salariés	13	46
<i>dont CDI</i>	8	29
<i>dont CDD</i>	3	11
A la recherche d'un emploi	12	42
Inactifs	2	7
A la tête d'une autre entreprise	1	5
Total	28	100

Champ : Bénéficiaires d'un premier versement de l'ARCE au 1^{er} trimestre 2011, ayant quitté la tête de leur entreprise, ou dont l'entreprise n'est plus active, en avril 2013.

Source : Enquête Unédic auprès des bénéficiaires de l'ARCE.



éclairages

ÉTUDES ET ANALYSES

N°8

JANVIER 2014

ANALYSE DES RISQUES DE CESSATION D'ACTIVITÉ

Analyse des risques de cessation d'activité

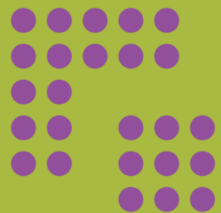
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRENEUR		Part de cessation d'activité		
		%	OR	Significativité
Tranches d'âge	Moins de 25 ans	33%	1,8	+++
	de 25 à 49 ans	25%	1,2	ns
	50 ans ou plus	25%	-1-	référence
Niveau de formation	Aucun, certificat, brevet	29%	1,8	+++
	Niveau CAP, BEP	29%	1,9	+++
	BAC	24%	1,3	ns
	BAC+2	28%	1,4	+++
	BAC+3 et plus	21%	-1-	référence
Vie en couple	Oui	22%	-1-	référence
	Non	38%	1,8	+++

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE CRÉE OU REPRISE		Part de cessation d'activité		
		%	OR	Significativité
Type	Création d'entreprise	28%	4,1	+++
	Reprise d'entreprise	6%	-1-	référence
Changement d'activité	Oui	30%	1,4	+++
	Non	24%	-1-	référence
Capital investi	Moins de 4 000 €	32%	3,2	+++
	De 4000 à moins de 8000 €	27%	2,7	+++
	De 8 000 à moins de 16 000 €	21%	2,0	+++
	De 16 000 à moins de 40 000 €	17%	1,9	+++
	40 000 € ou plus	7%	-1-	référence

Statut avant création	Motif de fin de contrat	Part de cessation d'activité		
		%	OR	Significativité
Motif de fin de contrat de travail	Licenciement économique	24%	1,3	ns
	Autres licenciements	32%	1,7	+++
	Rupture conventionnelle	19%	-1-	référence
	Départ volontaire	24%	1,3	+++
	Fin de CDD	30%	1,5	+++
	Fin de mission d'intérim	48%	2,7	+++
Taille ancienne entreprise	Moins de 10 salariés	21%	-1-	référence
	De 10 à moins de 50 salariés	28%	1,4	+++
	De 50 à moins de 250 salariés	35%	2,0	+++
	250 salariés ou plus	29%	1,8	+++

- **Jeunes, peu ou pas diplômés et vivant seuls** : critères de fermeture précoce de l'entreprise.
- **Création plutôt que reprise**, faible capital à l'ouverture, changement de secteur d'activité : **risque de fermeture plus important**.
- **Fin de CDD, mission d'intérim, autres motifs** : **risque de cessation plus important** que pour les ruptures conventionnelles.
- **Une expérience antérieure** dans une très petite entreprise **favorise la réussite du projet**.

- **Deux ans après** la création ou la reprise de l'entreprise :
 - **72% des entrepreneurs sont toujours à la tête de leur entreprise** et envisagent d'y rester pendant cinq ans ou plus.
 - **12% des bénéficiaires sont de nouveau à la recherche d'un emploi** après avoir quitté la tête de leur entreprise.
- **L'ARCE joue un rôle important dans le financement** du projet de création d'entreprise :
 - sans cette aide, plus des trois quarts d'entre eux déclarent qu'ils n'auraient pas pu concrétiser leur projet ou l'auraient fait avec plus de difficultés.
- Les bénéficiaires de cette aide ont plus **fréquemment** perdu leur emploi dans le cadre d'un CDI, et en particulier d'**une rupture conventionnelle**.
- Un projet souvent anticipé et débuté rapidement après la perte d'emploi.



éclairages

ÉTUDES ET ANALYSES

N°8

JANVIER 2014

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**



éclairages

ÉTUDES ET ANALYSES

N°8

JANVIER 2014

ANNEXES

MODULE 1

COMMUN À TOUS LES RÉPONDANTS

Préparation du projet,
motivations, perception et
connaissance du dispositif

MODULE 2

CRÉATEURS TOUJOURS À LA TÊTE DE
LEUR ENTREPRISE ET DONT L'ENTREPRISE
EST ACTIVE

Situation actuelle et
perspectives d'évolution

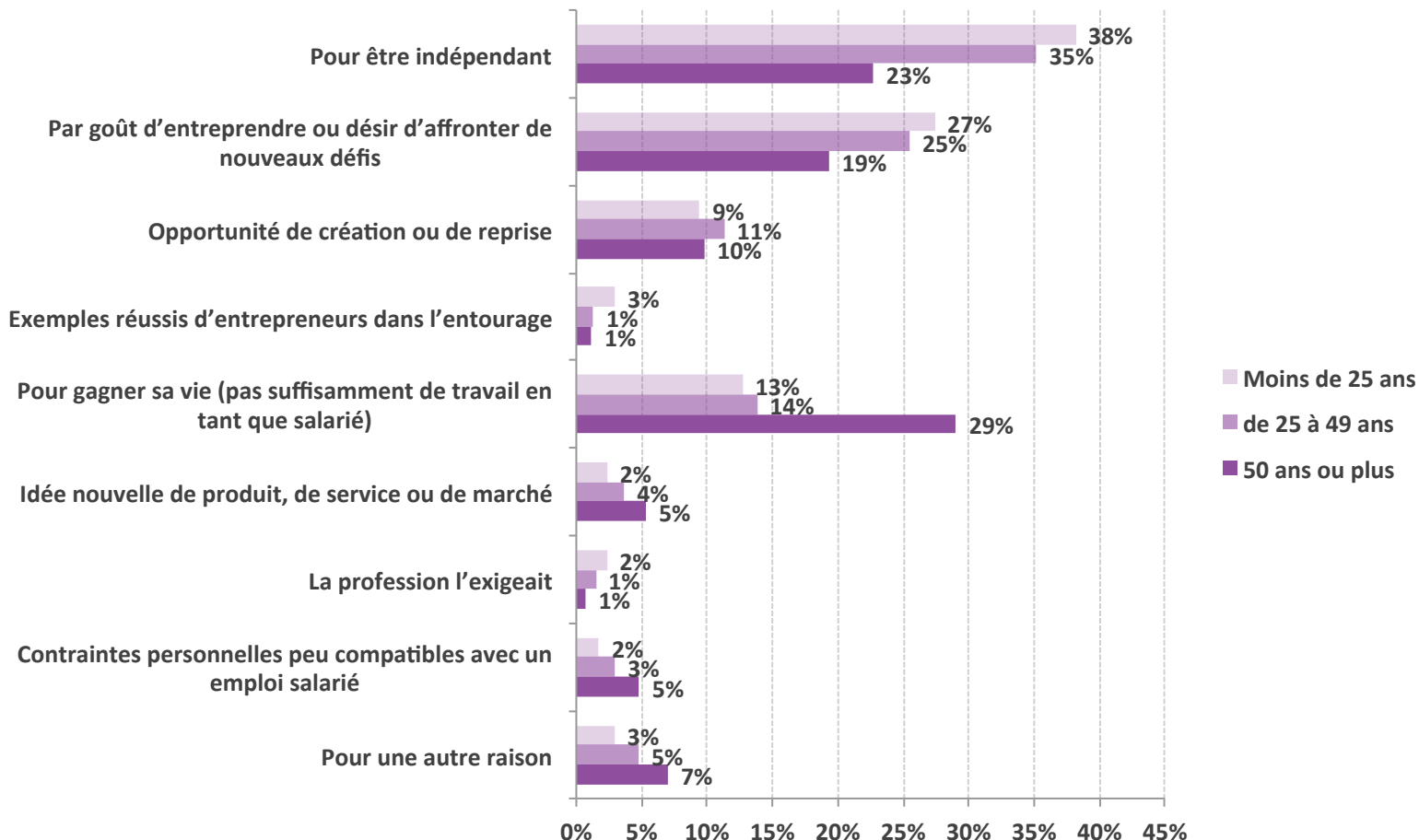
MODULE 3

CRÉATEURS AYANT QUITTÉ LA TÊTE DE
LEUR ENTREPRISE OU DONT
L'ENTREPRISE N'EST PLUS ACTIVE

Situation actuelle et le cas
échéant les raisons de l'échec

	Toujours à la tête de l'entreprise	Plus à la tête de l'entreprise
Entreprise active	Module 1 et 2	Module 1 et 3 Dont entreprise vendue ou transmise
Entreprise inactive	Module 1 et 3 (*)	Dont entreprise fermée, radiée ou autre (*)

89% voulaient en faire une activité principale et durable



Champ : Bénéficiaires d'un 1^{er} versement de l'ARCE au 1^{er} trimestre 2011.

Source : Enquête Unédic auprès des bénéficiaires de l'ARCE.

Ils ont créé une entreprise dans un domaine qui les intéressait

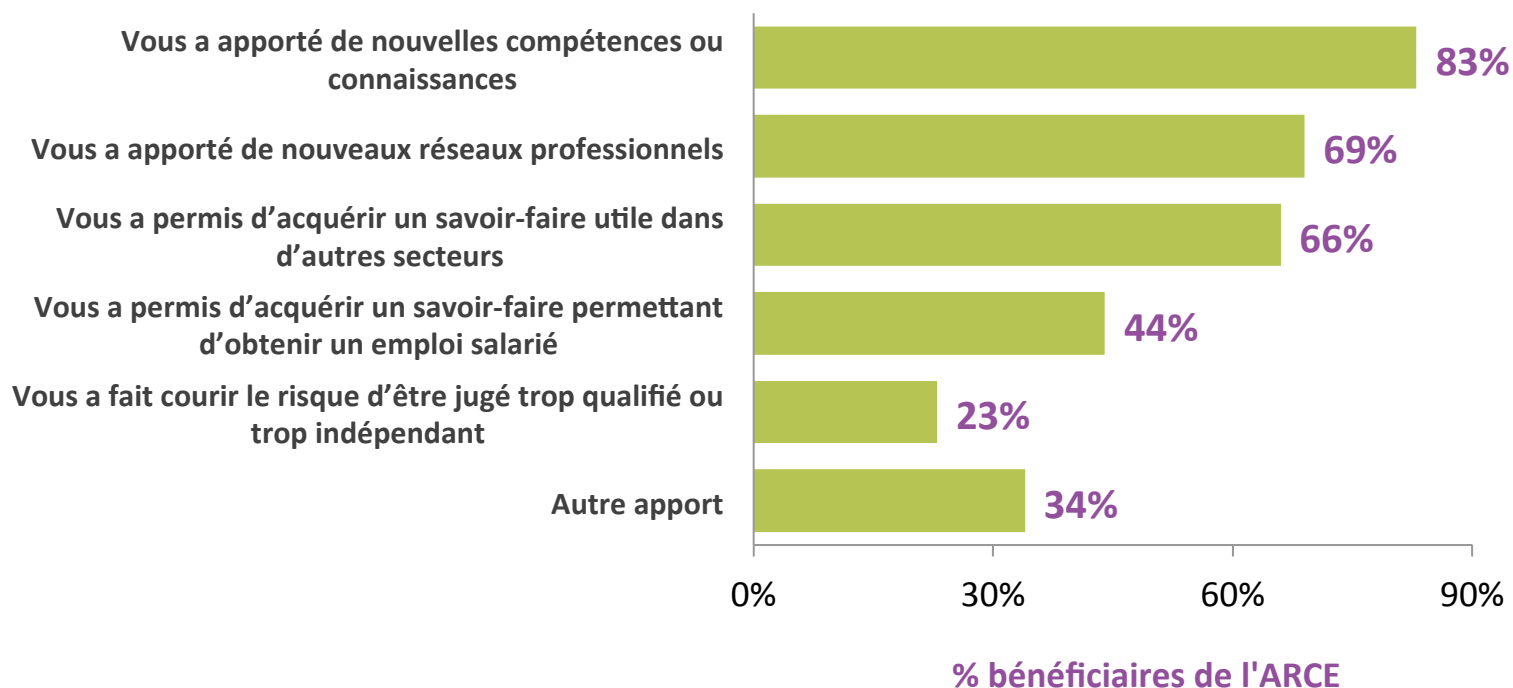
	% de « Oui »	Raison la plus importante (%)
Le domaine correspondait à leur goût	90%	25%
Pour mettre à profit une expérience professionnelle antérieure	78%	26%
C'est un secteur porteur	67%	11%
Cette activité correspondait à un diplôme ou une formation antérieure	62%	17%
Réseau de relations dans ce secteur	56%	7%
Pour changer radicalement d'activité	27%	6%
Promesses de commandes du précédent employeur	12%	2%
Pour soutenir un conjoint ou un membre de la famille	7%	1%
Par goût de l'indépendance	1%	4%

Champ : Bénéficiaires d'un premier versement de l'ARCE au 1^{er} trimestre 2011.

Source : Enquête Unédic auprès des bénéficiaires de l'ARCE.

- 8 bénéficiaires de l'ARCE sur 10 confirment que la création ou la reprise d'entreprise leur a apporté de nouvelles compétences et/ou connaissances

Diriez-vous que professionnellement...



Champ : Bénéficiaires d'un premier versement de l'ARCE au 1^{er} trimestre 2011.

Source : Enquête Unédic auprès des bénéficiaires de l'ARCE.

Taux de pérennité des entreprises à deux ans selon la situation du créateur immédiatement avant la création

Source	Année de création	Concept de création d'entreprise	Situation du créateur immédiatement avant la création	Taux de pérennité à 2 ans
SINE	1er semestre 2006	Inclut la réactivation d'entreprise après une interruption de plus d'un an et la reprise d'entreprise s'il n'y a pas continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, en termes d'activité et de localisation	Ensemble des créateurs	78,9
			Créateurs au chômage	75,8
Unédic	1er trimestre 2011	inclut toutes les reprises d'entreprise	Créateurs au chômage indemnisés bénéficiaires de l'ARCE	72,4

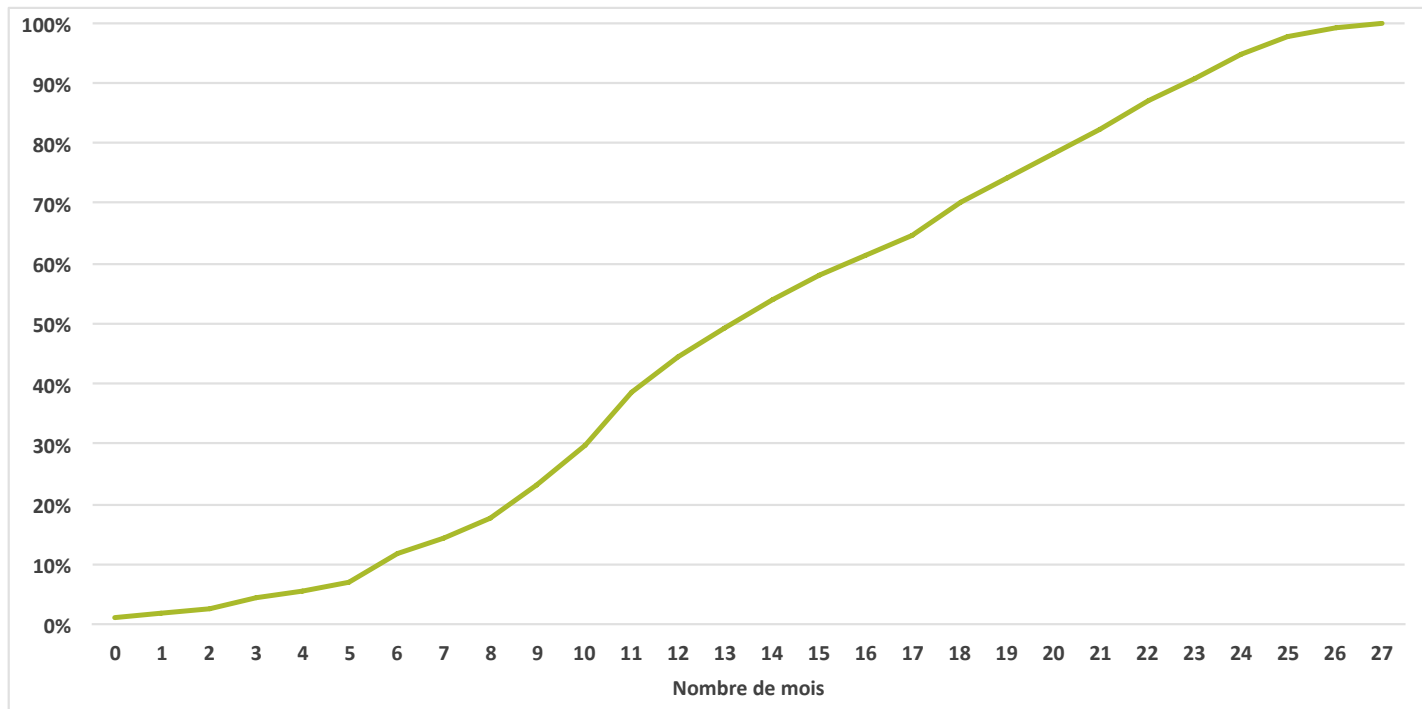
Champ : Entreprises exerçant des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, enquête Sine 2006, interrogations 2006 et 2009 ; Enquête Unédic auprès des bénéficiaires de l'ARCE.

28% des bénéficiaires ont quitté la tête de leur entreprise

- Pour 11% des créateurs qui ne sont plus à la tête de leur entreprise, le départ a eu lieu au cours des six premiers mois après le premier versement de l'ARCE

Part cumulée des départs selon le temps écoulé depuis le 1^{er} versement de l'ARCE



Champ : Bénéficiaires d'un premier versement de l'ARCE au 1^{er} trimestre 2011, ayant quitté la tête de leur entreprise, ou dont l'entreprise n'est plus active, en avril 2013.

Source : Enquête Unédic auprès des bénéficiaires de l'ARCE.

L'ACCRE permet au créateur ou au repreneur de bénéficier d'une exonération de cotisations sociales pendant 1 an

Les conditions à remplir par le bénéficiaire

- Demandeur d'emploi indemnisé,
- demandeur d'emploi indemnisable : personne remplissant les conditions pour bénéficier de l'allocation d'assurance chômage ou de l'allocation prévue en cas de convention de reclassement,
- demandeur d'emploi non indemnisé inscrit à Pôle emploi six mois au cours des dix-huit derniers mois,
- bénéficiaire du Revenu de solidarité active, du Revenu minimum d'insertion, de l'Allocation de solidarité spécifique ou certaines catégories de bénéficiaires de l'Allocation temporaire d'attente,
- jeune de 18 à 25 ans révolus,
- personne de moins de 30 ans non indemnisée (durée d'activité insuffisante pour l'ouverture de droits) ou reconnue handicapée,
- salarié ou personne licenciée d'une entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire qui reprend l'activité de l'entreprise : l'entreprise est soumise à l'une des procédures de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires et le salarié ou la personne licenciée reprend tout ou partie de cette entreprise en s'engageant à investir en capital la totalité des aides et à réunir des apports complémentaires en capital au moins égaux à la moitié des aides accordées,
- les personnes qui remplissent l'une des conditions visées ci-dessus et qui ont conclu un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) pour la création ou la reprise d'une activité économique,
- personne créant une entreprise implantée au sein d'une zone urbaine sensible,
- bénéficiaire du complément de libre choix d'activité.

- **Les sociétés** : lorsque l'entreprise est portée par plusieurs associés - anonyme, par actions, à responsabilité limitée...
- **EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée)** : la responsabilité financière de l'unique créateur est limitée au montant du capital.
- **Les entreprises individuelles** : lorsque l'entreprise est portée par un individu seul : auto-entrepreneur, profession libérale, artisans.



éclairages

ÉTUDES ET ANALYSES

N°8

JANVIER 2014

MERCI